



# WI HOME GLASS

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: WI HOME GLASS  
 Code du produit: 132001  
 UFI: 5HNV-607V-V005-SDGQ

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Nettoyant vitres concentré.

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

GEH  
 Parc d'Activités des Cortots  
 12 rue des Cortots - 21121 Fontaine-lès-Dijon, France  
 Tél : 0810 026 826 - geh@geh.fr - www.geh.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 03 83 22 50 50 (Centre Antipoison de Nancy-Hôpital Central)

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

### 2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008 et ses adaptations:

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.  
 Flam. Liq. 3 : Liquide et vapeurs inflammables.  
 STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 Skin Corr. 1B : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage.

#### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

#### Danger

Phrases H:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Phrases P:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.  
 P 260 Ne pas respirer les vapeurs.  
 P 310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P306+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].



# WI HOME GLASS

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P 501. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Conserver hors de portée des enfants.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Phrases EUH:

EUH208 Contient citronellol. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH208 Contient nerol. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH208 Contient alpha-iso-Methylionone. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH208 Contient acétate de 4-tert-butylcyclohexyle. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH208 Contient 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

Contient:

alcool isopropylique, isopropanol, propane-2-ol  
hydroxyde de potassium, potasse caustique

**2.3 Autres dangers.**

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

**3.1 Substances.**

Pas Applicable.

**3.2 Mélanges.**

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
Index No: 603-117-00-0 CAS No: 67-63-0 CE No: 200-661-7 Registration No: 01-2119457558-25-XXXX	[1] alcool isopropylique, isopropanol, propane-2-ol	20 - 50 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
CAS No: 68439-57-6 CE No: 270-407-8	acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	1 - 10 %	Skin Irrit. 2, H315	-
Index No: 019-002-00-8 CAS No: 1310-58-3 CE No: 215-181-3 Registration No: 01-2119487136-33-XXXX	[1] hydroxyde de potassium, potasse caustique	2 - 5 %	Skin Corr. 1A, H314	Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B, H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2, H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2, H319: 0,5 % ≤ C < 2 %
CAS No: 7320-34-5 CE No: 230-785-7 Registration No: 01-2119489369-18-XXXX	pyrophosphate de tétrapotassium	1 - 10 %	Eye Irrit. 2, H319	-
CAS No: 32210-23-4 CE No: 250-954-9	acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	0.1 - 1 %	Skin Sens. 1B, H317	-



# WI HOME GLASS

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

CAS No: 80-54-6 CE No: 201-289-8 Registration No: 01-2119485965-18-XXXX	2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde	0.1 - 1 %	Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Chronic 2, H411 - Repr. 2, H361 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317	-
CAS No: 106-22-9 CE No: 203-375-0 Registration No: 01-2119453995-23-XXXX	citronellol	0.1 - 1 %	Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317	-
CAS No: 106-25-2 CE No: 203-378-7	nerol	0.1 - 1 %	Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317	-
CAS No: 127-51-5 CE No: 204-846-3	alpha-iso-Methylionone	0.1 - 1 %	Aquatic Chronic 2, H411 - Skin Sens. 1, H317	-
CAS No: 140-11-4 CE No: 205-399-7 Registration No: 01-2119638272-42-XXXX	[1] acétate de benzyle	0 - 2.5 %	-	-
CAS No: 101-84-8 CE No: 202-981-2 Registration No: 01-2119472545-33-XXXX	[1] oxyde de diphenyle	0 - 0.25 %	Aquatic Chronic 1, H410	-
CAS No: 128-37-0 CE No: 204-881-4 Registration No: 01-2119565113-46-XXXX	[1] 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	0 - 0.25 %	Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	-

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans la section 16 de cette fiche de sécurité.

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

### 4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premières soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

#### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin.

Le contact avec les yeux peut causer des dommages irréversibles.



# WI HOME GLASS

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Produit inflammable, il faut prendre les mesures de prévention nécessaire pour écarter les dangers, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

#### Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables

### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

### Équipement de protection anti-incendie.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un conteneur adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

### 6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.



# WI HOME GLASS

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impresion : 04/11/2021

Version : 4.0

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à l'section 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Eloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Nettoyant vitres concentré.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
alcool isopropylique,isopropanol,propane-2-ol	67-63-0	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	<b>Huit heures</b>	200	500
		Schweiz [2]	<b>Court terme</b>	400	1000
			<b>Huit heures</b>	200	500
		France [3]	<b>Court terme</b>	400	1000
			<b>Huit heures</b>		
			<b>Court terme</b>	400	980
		hydroxyde de potassium,potasse caustique	<b>Huit heures</b>		
			<b>Court terme</b>		2
		Schweiz [2]	<b>Huit heures</b>		2 (einatembarer Staub (Gesamtstaub))
			<b>Court terme</b>		
		France [3]	<b>Huit heures</b>		
			<b>Court terme</b>		2
		acétate de benzyle	<b>Huit heures</b>	10	62
			<b>Court terme</b>		
		oxyde de diphenyle	<b>Huit heures</b>	1	7
			<b>Court terme</b>	2	14



# WI HOME GLASS

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

		Schweiz [2]	<b>Huit heures</b>	1	7
			<b>Court terme</b>	1	7
		European Union [4]	<b>Huit heures</b>	1	7
			<b>Court terme</b>	2	14
		France [3]	<b>Huit heures</b>	1	7
			<b>Court terme</b>		
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	<b>Huit heures</b>		2
			<b>Court terme</b>		
		Schweiz [2]	<b>Huit heures</b>		10 (einatembarer Staub (Gesamtstaub))
			<b>Court terme</b>		
		France [3]	<b>Huit heures</b>		10
			<b>Court terme</b>		

[1] According "Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle" (VLEP) or "Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling" (GWBB) list adopted by Belgian Ministry of Employment and Labour.

[2] Laut Grenzwerte am Arbeitsplatz, adoptiert für Schweizerische Unfallversicherungsanstalt Suva.

Selon la liste de Valeurs limites d'exposition aux postes de travail adoptés par Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents Suva.

[3] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

[4] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
alcool isopropylique, isopropanol, propane-2-ol N. CAS: 67-63-0 N. CE: 200-661-7	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	500 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	89 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Dermal, Long-term, Systemic effects	888 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Dermal, Long-term, Systemic effects	319 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	26 (mg/kg bw/day)
pyrophosphate de tétrapotassium N. CAS: 7320-34-5 N. CE: 230-785-7	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	2,79 (mg/m <sup>3</sup> )
2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde N. CAS: 80-54-6 N. CE: 201-289-8	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	0,44 (mg/m <sup>3</sup> )
citronellol N. CAS: 106-22-9 N. CE: 203-375-0	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	161,6 (mg/m <sup>3</sup> )
alpha-iso-Methylionone N. CAS: 127-51-5 N. CE: 204-846-3	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	29,4 (mg/m <sup>3</sup> )
acétate de benzyle N. CAS: 140-11-4 N. CE: 205-399-7	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	21,9 (mg/m <sup>3</sup> )
oxyde de diphenyle N. CAS: 101-84-8	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	9,68 (mg/m <sup>3</sup> )



# WI HOME GLASS

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

N. CE: 202-981-2	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	245,8 (mg/m <sup>3</sup> )
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	3,5 (mg/m <sup>3</sup> )
N. CAS: 128-37-0			
N. CE: 204-881-4			

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
	aqua (freshwater)	140,9 (mg/L)
	aqua (marine water)	140,9 (mg/L)
	aqua (intermittent releases)	140,9 (mg/L)
	sediment (freshwater)	552 (mg/kg sediment dw)
alcool isopropylique, isopropanol, propane-2-ol	sediment (marine water)	552 (mg/kg sediment dw)
N. CAS: 67-63-0	Soil	28 (mg/kg soil dw)
N. CE: 200-661-7	PNEC STP	2251 (mg/L)
	PNEC oral (Hazard for predators)	160 (mg/kg food)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

## 8.2 Contrôles de l'exposition.

### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>					
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Nettoyant vitres concentré.</b>					
<b>Protection respiratoire:</b>						
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.						
<b>Protection des mains:</b>						
PPE:	Gants non jetables de protection contre les produits chimiques					
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels le gant a été testé.					
Normes CEN:	EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420					
Maintenance:	Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont remplacés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant.					
Observations:	Remplacer les gants s'ils présentent des ruptures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté extérieure peut les rendre moins résistants.					
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.): > 480	Epaisseur du matériau (mm): 0,35			
<b>Protection des yeux:</b>						
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale					
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre les éclaboussures de liquides, la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.					
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168					
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.					
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.					



# WI HOME GLASS

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect:Liquide

Couleur: Bleu

Odeur:Floral

Seuil olfactif:P.D./P.A.

pH:12,5 (+/- 0,5)

Point de fusion:P.D./P.A.

Point d'ébullition: P.D./P.A.

Point d'éclair: 28 °C

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: P.D./P.A.

Densité de la vapeur:P.D./P.A.

Densité relative:0,99 (+/-0,05)

Solubilité:P.D./P.A.

Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: P.D./P.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.

Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.

Température de décomposition: P.D./P.A.

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A.

Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

### 9.2 Autres informations.

Point d'écoulement: P.D./P.A.

Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Si les conditions de stockage sont respectées, aucune réaction dangereuse n'est produite

### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

### 10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Haute température
- Décharges statiques
- Eviter le contact avec des acides
- Eviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Ne pas chauffer des contenants fermés. Éviter la lumière directe du soleil et le réchauffement qui peuvent provoquer un risque d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs



# WI HOME GLASS

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

SOLUTION IRRITANTE. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

##### Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aigüe			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
alcool isopropylique, isopropanol, propane-2-ol  CAS No: 67-63-0      EC No: 200-661-7	Oral	LD50	Rat	5050 mg/kg bw [1]  [1] Gigiena i Sanitariya. For English translation, see HYSAAV. Vol. 43(1), Pg. 8, 1978
	Cutané	LD50	Rabbit	12800 mg/kg bw [1]  [1] Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 100, 1974
	Inhalation	LC50	Rat	>10000 ppm (6 h) [1]  [1] OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), study report, 1991
pyrophosphate de tétrapotassium  CAS No: 7320-34-5      EC No: 230-785-7	Oral	LD50	Rat	4000 mg/kg
	Cutané			
	Inhalation			

a) toxicité aigüe;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1B: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3:

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.



# WI HOME GLASS

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

### 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
alcool isopropylique, isopropanol, propane-2-ol  CAS No: 67-63-0      EC No: 200-661-7	Poissons	LC50	Fish	9640 mg/l (96 h) [1]  [1] Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ.of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414
		LC50	Crustacean	1400 mg/l (48 h) [1]  [1] Blackman, R.A.A. 1974. Toxicity of Oil-Sinking Agents. Mar.Pollut.Bull. 5:116-118
	Plantes aquatiques	Toxicity threshold	Scenedesmus quadricauda	1800 mg/L (7 d) [1]  [1] Comparison of the Toxicity Thresholds of Water Pollutants to Bacteria, Algae, and Protozoa in the Cell Multiplication Inhibition Test, Water Research Vol. 14. pp. 231 to 241

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

Les composants du produit sont conformes aux critères de biodégradabilité du règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
alcool isopropylique, isopropanol, propane-2-ol  CAS No: 67-63-0      EC No: 200-661-7	0,05	-	-	Très faible
citronellol  CAS No: 106-22-9      EC No: 203-375-0	4,04	-	-	Élevé
acétate de benzyle  CAS No: 140-11-4      EC No: 205-399-7	1,96	-	-	Très faible
oxyde de diphenyle  CAS No: 101-84-8      EC No: 202-981-2	4,21	-	-	Élevé

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.



# WI HOME GLASS

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

## 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

### 14.1 Numéro ONU.

Nº ONU: 2924

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: UN 2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT ALCOOL ISOPROPYLIQUE,ISOPROPANOL,PROPANE-2-OL / HYDROXYDE DE POTASSIUM,POTASSE CAUSTIQUE), 3 (8), GE III, (D/E)

IMDG: UN 2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT ALCOOL ISOPROPYLIQUE,ISOPROPANOL,PROPANE-2-OL / HYDROXYDE DE POTASSIUM,POTASSE CAUSTIQUE), 3 (8), GE III

OACI/IATA: UN 2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT ALCOOL

ISOPROPYLIQUE,ISOPROPANOL,PROPANE-2-OL / HYDROXYDE DE POTASSIUM,POTASSE CAUSTIQUE), 3 (8), GE III

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Etiquettes: 3, 8



Numéro de danger: 38

ADR LQ: 5 L

IMDG LQ: 5 L

ICAO LQ: 1 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): F-E,S-C

Procéder conformément au point 6.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.



# WI HOME GLASS

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Le produit est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

#### Contient conformément au Règlement (EC) No 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface anioniques	< 5%
phosphates	< 5%
polycarboxylates	< 5%
agents de surface non ioniques	< 5%
agents de surface amphotères	< 5%
parfums	

Agents conservateurs: BENZISOTHIAZOLINO NE; METHYLISOTHIAZOLI NONE

Allergens: BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL; BENZYL ALCOHOL; LINALOOL; CITRONELLOL; GERANIOL; ALPHA-ISOMETHYL IONONE; COUMARIN; EUGENOL

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'section 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H410	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3

Repr. 2 : Toxique pour la reproduction, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Skin Corr. 1A : Corrosif cutanée, Catégorie 1A

Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B

Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1

Skin Sens. 1B : Sensibilisant cutané, Catégorie 1B



# WI HOME GLASS

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission : 04/11/2021 Date d'impression : 04/11/2021

Version : 4.0

### Raison de la révision :

Version 2. Adaptation Section 1, Section 2, Section 7, Section 8, Section 9 et Section 10.

Version 3. Adaptation Section 2, Section 9.

Versión 4. Adaptation Rubrique 1, Rubrique 2

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

### Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

BCF: Factor de bioconcentration.

CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

Log Pow: Logarithme du coefficient octanol-eau.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

### Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.